



Credirec (société recouvrement)

Par **Gudulette**, le **05/03/2011** à **12:34**

Bonjour,

J'ai été contacté par Credirec pour une ancienne dette.

Il n'y a pas prescription, vu qu'il y a eu un jugement en 2003 et que je dois, apparemment, cette somme (je n'avais pas compris la décision de justice et hélas je ne m'étais pas fait aidée à l'époque - je me suis faite mangée devant le juge et l'avocat du LCL).

Je leur ai demandé de m'envoyer une copie du titre exécutoire. Ils sont incapables de me fournir quelques papiers que ce soit concernant mon dossier.

Par contre, j'ai déposé un dossier de surendettement fin décembre 2010 et la BDF m'a dit de mentionner cette dette.

Je voulais avoir votre avis, est ce que j'ai bien fait de déclarer la somme due dans mon dossier de surendettement ? Il me semble que je n'avais pas le choix mais d'un autre côté ils ne pouvaient pas me fournir de document légal justifiant cette dette (sauf un courrier mentionnant un montant - courrier joint au dossier de surendettement). Ils n'ont pas su m'expliquer pourquoi ils ne pouvaient pas me fournir de justificatifs...

Merci d'avance pour toute réponse, cordialement, Emmanuelle.